

PRÉFET DU NORD

Le Préfet

Lille, le 13 mars 2020

Mesdames, Messieurs les maires,

Il est des moments où l'engagement que nous avons un jour pris de servir l'intérêt général prend tout son sens. Nous le sentons depuis plusieurs semaines: la crise que vit la France dans son combat contre la propagation du coronavirus est l'un d'entre eux.

Au lendemain du discours du président de la République, je veux que chaque responsable public sache combien il porte, à sa mesure et à sa manière, les attentes et les espoirs d'un pays entier. Ce dernier compte sur notre sens du devoir pour protéger les populations et assurer la continuité de nos institutions.

Partout, sur le territoire national, des hommes et des femmes dévoués à leur métier luttent pied à pied avec la maladie. Véritable armée en blouses blanches, ils ont jeté leur énergie dans la bataille et n'épargnent aucun de leurs efforts au service de nos concitoyens. Les forces de sécurité sont elles aussi mobilisées, pour assurer la sérénité de notre réponse médicale et hospitalière dans la crise qui, le président l'a rappelé, reste devant nous.

En tant qu'élus locaux, vous êtes, collectivement, l'appui discret et le relai efficace des actions de ces forces de terrain. Gagner la bataille qui se livre actuellement passe par la pleine mobilisation de chaque maire et des élus municipaux, sans omettre, bien sûr, les personnels territoriaux. Élus, fonctionnaires territoriaux doivent pouvoir apporter des conseils aux administrés en attente et aller vers les personnes, les familles ou les chefs d'entreprises qui s'inquiètent.

Votre première responsabilité est dans le rappel, sans discontinuer, des gestes barrières à l'ensemble de vos administrés afin de contenir la diffusion de l'épidémie. J'attends que vous y veilliez particulièrement lorsque vous mettrez en œuvre les mesures de sécurité sanitaire dans les bureaux de vote rappelées par le ministre de l'intérieur durant les deux tours des élections municipales des 15 et 22 mars prochains. En annexe de cette présente lettre figure un courrier spécifique détaillant le récapitulatif de ces instructions.

Votre deuxième responsabilité est de garantir la continuité de notre vie collective. Vous le savez, les écoles, collèges, lycées, universités et établissements d'accueil de jeunes enfants (crèches, haltes garderies) sont fermés à compter de ce lundi 16 mars jusqu'à nouvel ordre. Si les assistantes maternelles peuvent quant à elles maintenir leurs activités dans le strict respect de leurs habilitations, aucun accueil collectif de mineurs (centres aérés, scoutisme, avec ou sans hébergement) ne peut recevoir plus de 10 mineurs à compter de ce lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre. Par conséquent, n'hésitez pas à susciter, dans vos communes, les initiatives locales de solidarité familiale ou de voisinage à petite échelle. Les sous-préfets d'arrondissement seront, dans ce contexte, vos interlocuteurs, vos facilitateurs privilégiés.

En tant qu'employeur public, j'attends de vous que vous puissiez veiller à favoriser le télétravail de vos agents, ainsi qu'à libérer en priorité ceux qui élèvent seuls leurs enfants, ou qui sont conjoints de personnes particulièrement vulnérables, de personnes qui ne peuvent bénéficier de dispositifs comme l'activité partielle ou l'arrêt de travail du fait de leur statut, ou de personnes prioritaires pour la gestion de crise, dont les personnels soignants ou forces de sécurité, afin d'assurer la garde de leurs enfants ou de leur donner le temps nécessaire pour s'organiser.

Enfin, votre troisième responsabilité est de participer à la protection de notre économie. En tant qu'ordonnateurs, il est crucial que vous puissiez procéder à l'accélération de l'engagement des dépenses afin de garantir à vos entreprises partenaires les sommes qui leur sont dues à un moment où elles en ont le plus besoin. Un courrier détaillé, cosigné par le directeur départemental des finances publiques, est également joint à la présente lettre.

Plus globalement, il est important, dans cette période de crise, que la remontée et la descente d'information soit fluide. Je vous invite, par conséquent, à me communiquer toute information qui vous paraît opportune à l'adresse suivante : pref-covid19@nord.gouv.fr. Symétriquement, je m'engage à continuer à vous informer de toute évolution concernant votre commune par l'intermédiaire du point de situation que je vous adresse chaque jour par la voie numérique.

Je sais que je peux compter sur votre détermination et votre courage pour affronter et surmonter cette crise. Soyez assurés, quant à moi, de mon indéfectible engagement à vos côtés.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Michel Lalande

Copie :

- Messieurs les préfets de département
- Monsieur le président du conseil régional des Hauts-de-France
- Madame la rectrice de l'académie de Lille
- Monsieur le président du conseil départemental du Nord
- Messieurs les sous-préfets d'arrondissement
- Monsieur le directeur général de l'ARS
- Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale
- Monsieur le directeur général de la CAF du Nord